

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA

Procès-verbal d'une assemblée extraordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-des-Écorces dûment convoquée puis tenue le jeudi 2 octobre 2014, à la salle municipale de l'Hôtel de ville, à compter de 8h30.

<u>SONT PRÉSENTS :</u>	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Louise Lafrance	Conseillère
	Éric Paiement	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Yves Prud'homme	Conseiller
Est absent :	Gaétan Brunet	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Pierre Flamand.

Sont également présents monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit comme secrétaire de cette assemblée, madame Nathalie Labelle, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ainsi que monsieur Sylvain Lachaine, surintendant des travaux publics.

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5434

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir l'assemblée. Il est 8h35.

ADOPTÉE

Tous les conseillers présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation nécessaire à cette réunion ainsi que l'ordre du jour dans les délais prévus.

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5435

**ADOPTION DU COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION POUR LE SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le compte rendu de l'ouverture des soumissions pour la fourniture d'un camion pour le service des travaux publics tenue le jeudi 2 octobre 2014.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5436

**RELOCALISATION DE LA CAISSE DESJARDINS SECTEUR VAL-
BARRETTE SUITE À L'INCENDIE DU 24 SEPTEMBRE 2014**

ATTENDU QUE le 23 mai 2014, la municipalité de Lac-des-Écorces a acquis de la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides le bâtiment situé au 133, rue St-Joseph à Lac-des-Écorces;

ATTENDU QUE le 23 mai dernier, la municipalité de Lac-des-Écorces signait un contrat de bail d'une durée de cinq (5) ans avec la Caisse Desjardins du Cœur des Haute-Laurentides pour la location d'un local à l'intérieur du bâtiment situé au 133, rue St-Joseph dont la superficie est de 811 pieds carrés;

ATTENDU QUE que le 24 septembre dernier, un incendie majeur a complètement détruit le bâtiment du 133, rue St-Joseph;

ATTENDU QUE que la reconstruction de l'immeuble ne pourra se faire avant un délai de 6 à 12 mois;

ATTENDU QUE que la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides désire continuer d'offrir ses services à la population du secteur Val-Barrette dans les plus brefs délais;

ATTENDU QUE que la municipalité de Lac-des-Écorces possède un local de 375 pieds carrés presque inutilisé, adjacent à la bibliothèque municipale, situé au 135, rue Saint-Joseph;

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides est désireuse de faire la location dudit local dès le 3 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la municipalité de Lac-des-Écorces loue à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides pour son Centre de services Val-Barrette le local adjacent à la bibliothèque situé au 135 rue St-Joseph, dont la superficie est de 375 pieds carrés;
- Que la municipalité procède aux aménagements dudit local afin de permettre à ladite Caisse d'offrir ses services aux citoyens du secteur Val-Barrette dès le début novembre 2014;
- Que la municipalité autorise son directeur général à négocier et à signer tout document relatif à la relocalisation du Centre de services Val-Barrette de la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5437

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente assemblée au lundi 6 octobre 2014 à 16h. Il est 9h20.

ADOPTÉE

Pierre Flamand, maire

Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier